

2



Communauté d'Agglomération
Beauce • Chartres • Noyers

POUR NOUS CONTACTER :

Internet : www.veoliaeau.fr
Téléphone : 0 969 323 458 (appel non surtaxé)
Renseignements du lundi au vendredi 8h-19h, samedi 9h-12h
Urgences : 24h/24 et par courrier (adresse ci-dessous)
Veolia Eau Clientèle TSA 50119 37911 Tours Cedex 9

page 1 / 2

Facture
du 04/10/2017

votre référence à rappeler : 03.322.001.30609902 17380



03.322.001

nom du client et adresse du lieu desservi
MME ANCIAUX IRENE
15 RUE ELISE DELAROCHE
21200 BEAUNE

MME ANCIAUX IRENE
DU CLOS DES CAPUCINS
7 RUE
21200 BEAUNE

0011FN

Présentation simplifiée de votre facture

Abonnement : AVRIL A SEPT, 2017 49,93 €
Consommation : AVRIL A SEPT, 2017 48,79 €
12 m³ à 4.07 € le m³
Prix unitaire moyen, soit 0.00407 € le litre (hors abonnement)

Montant facture TTC 98,72 €
Solde antérieur 0,00 €

MONTANT A REGLER 98,72 €
avant le 19/10/2017

Utilisez l'enveloppe jointe pour le paiement. N'envoyez pas le paiement à votre agence.

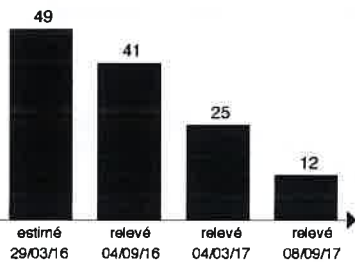
*Du
totalité*

SSJ 395

Regl

MR/Seq 1

Historique de votre consommation en m³



Consommation facturée : 12 m³ équivalent à 12 000 litres d'eau
Prochain relevé : Mars 2018
Prochaine facture : Avr. 2018

Message

Simplifiez vous la vie et créez votre espace client sur : www.veoliaeau.fr

Un moyen simple et gratuit de :

- ◆ gérer votre contrat
- ◆ transmettre votre relevé de compteur
- ◆ estimer et suivre votre consommation
- ◆ régler votre facture par carte bancaire ou prélèvement automatique
- ◆ stocker et visualiser vos factures en choisissant l'e-facture
- ◆ obtenir des informations sur l'eau dans votre commune

EN QUELQUES CLICS TOUTES LES INFORMATIONS DONT VOUS AVEZ BESOIN !

IBAN : FR52 3000 2025 3200 0003 7472 M43
ICS : FR68ZZZ437614
RUM : TIP0030070033220013060990217380

MME ANCIAUX IRENE
DU CLOS DES CAPUCINS
7 RUE
21200 BEAUNE

Montant : 98,72 €

Date et lieu

Signature

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Veolia Eau - Compagnie Generale des Eaux à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Veolia Eau - Compagnie Generale des Eaux. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

CENTRE DE PAIEMENTS
TSA 10242
69905 LYON CEDEX 20

300730059237 ANCIOAUX H

30002025320000037472M43

003007000059 74033220013060990217380000996101

9872

Votre Facture en détail

vosre référence : 03.322.001.30609902 17380

Compteur n°	Déterminé par	Date	Nouvel Index	Ancien Index	Consommation	Volume consommé			
D09MA076239	relevé	08.09.2017	636	624	12	12			
			volume (m³)	prix unitaire montant HT	distributeur montant HT	autres organismes montant HT	taux de TVA	sous-total HT	
DISTRIBUTION DE L'EAU									
Abonnement (part distributeur)					18,78		5,50 %		
Abonnement (part communautaire)						5,00	5,50 %		
Consommation (part distributeur)				12	0,9445	11,33	5,50 %		
Consommation (part communautaire)				12	0,3700		5,50 %		
Fonds de renouvellement (part communautaire)				12	0,0300		5,50 %		
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)				12	0,0850		5,50 %		
Sous-total HT								40,93	
COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES									
Abonnement (part distributeur)					10,08		10,00 %		
Abonnement (part communautaire)						12,50	10,00 %		
Consommation (part distributeur)				12	1,3426	16,11	10,00 %		
Consommation (part communautaire)				12	0,5200		10,00 %		
Fonds de renouvellement (part communautaire)				12	0,0300		10,00 %		
Sous-total HT								45,29	
ORGANISMES PUBLICS									
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)				12	0,2900		5,50 %		
Modernisation des réseaux de collecte (agence de l'eau)				12	0,1550		10,00 %		
Sous-total HT								5,34	
Sous-total HT par bénéficiaire					56,30	35,26		91,56	

Détail de la TVA

montant HT	taux TVA	montant TVA
44,41 €	5,50 %	2,44 €
47,15 €	10,00 %	4,72 €

Détail du montant à payer

total HT	total TVA	montant TTC	net à payer
91,56 €	7,16 €	98,72 €	98,72 €

Eau : L'alimentation en eau potable comprend le prélèvement de l'eau brute, le traitement de potabilité, le stockage et la distribution.

Eaux usées : Ce service correspond à la collecte des eaux usées, à leur dépollution en station d'épuration avant rejet dans le milieu naturel.

Abonnement : Montant fixe destiné à couvrir une partie des charges des services mis à votre disposition.

Consommation : Montant de votre facture fonction du volume consommé en m³.

Agence de l'Eau : Organisme qui gère les ressources en eau et lutte contre les pollutions.

Part(s) collectivité(s) : Montant reversé aux collectivités responsables du service public (commune, syndicat ou communauté) et destiné à financer les réseaux et installations.

Part distributeur : Rémunération pour l'exploitation du service par le gestionnaire.

Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux 21, rue de la Boétie - 75008 PARIS
SCA AU CAPITAL DE 2 207 287 340 98 Euros RCS PARIS 572 025 526
N° individuel d'identification à la TVA : FR 23 572 025 526

Le règlement de service est disponible sur simple demande. Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés. Il ne sera pas appliqué d'escompte. TVA acquittée sur les débits. Tout retard de paiement expose à des pénalités : pour les professionnels, au moins égales à trois fois le taux d'intérêt légal avec un minimum de perception de 15,00 euros TTC ; pour les particuliers, seule une pénalité de 15,00 euros TTC sera appliquée. Indépendamment de cette pénalité, peuvent s'ajouter les frais de commission de rejet de paiements impayés qui seraient facturés par les établissements bancaires au distributeur d'eau. La durée de conservation des factures est de 4 ans minimum.